



**Examen pour l'attribution d'une certification
complémentaire, réservé aux personnels
enseignants du premier degré et du second
degré - Session 2025**

Le Rectorat de la Martinique communique l'ouverture du registre d'inscription, à un examen visant à attribuer une **certification complémentaire** aux personnels enseignants du premier degré et du second degré relevant du ministère de l'Éducation nationale, pour la **session 2026** dans les secteurs disciplinaires suivants :

- ARTS (option cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art ou théâtre)
- Enseignement en langue étrangère dans une Discipline Non Linguistique (**D.N.L.**)
- Français langue seconde (**FLS**)

Cet examen est réservé aux enseignants titulaires ou stagiaires du 1er ou 2nd degré, conformément à l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004.

L'épreuve orale d'une durée de trente minutes maximum, consiste en un entretien devant un jury. Il débute par un exposé du candidat, pendant 10 minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle reçue dans une université, un INSPE., ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Cet exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes maximum.

Le registre d'inscription est ouvert :

Du lundi 10 novembre 2025 au Mardi 13 janvier 2026 avant 23h59 (heure de Paris)

Les inscriptions s'effectueront uniquement par l'intermédiaire de l'application CYCLADES :

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/>

Profil : Académie de Martinique – autres Certifications

Session : G02-AVRIL 2026 LOCAL

Pour les pièces à fournir : veuillez prendre connaissance des documents à téléverser dans l'application CYCLADES

du lundi 10 novembre 2025 au Mardi 13 janvier 2026 avant 23h59 (heure de Paris)

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez consulter :

- L'Arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, par l'arrêté du 27 septembre 2005 (JO du 8 octobre 2005) et l'arrêté du 30 novembre 2009.
- La note de service n° 2019-104 du 16 juillet 2019

TRANSMIS POUR DIFFUSION OU INFORMATION par mail à :

- * Monsieur le DAASEN
- * Monsieur le Doyen des IA – IPR
- * Madame la Doyenne des IEN ET-EG
- * Mesdames et Messieurs : les I.A. – I.P.R, les IEN et les I.E.N. ET-EG
- * Monsieur le Directeur de l'INSPE.
- * Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré publics et privés
- * Monsieur le Président de l'Université des Antilles
- * Monsieur le Directeur de l'EAFC

Contacts :

Direction des Examens et Concours DEC3- Bureau
des Concours TEL : 0596 52 25 28

Standard 0596 52 25 00

Mel : certification-complementaire@ac-martinique.fr
